



Neuchâtel, 22 mars 2022

**Retour sur la session des 7 et 8 décembre 2021 du Grand Conseil neuchâtelois**

**[ordre du jour de la session des 7 et 8 décembre 2021](#)**

**L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)**

---

**Crédit complémentaire intempéries de Cressier ([21.037ce](#) et [21.037com](#))**

### **Pas de calculs d'épicier pour des mesures nécessaires**

*La députée Martine Docourt Ducommun a présenté la position du groupe.*

« Le 22 juin dernier, presque deux ans jour pour jour après les inondations du Val-de-Ruz à Dombresson, c'est la paisible commune de Cressier qui se voit devenir le lieu de déchaînement des éléments. En effet, leur ruisseau Ruau est devenu en très peu de temps un torrent boueux dévastateur. Un torrent qui emporta, lors de son passage, matériels, débris et même plusieurs tronçons de routes. Un torrent qui s'invita dans de nombreuses demeures du centre du village et qui détruisit l'intérieur des appartements, des maisons d'un grand nombre d'habitantes et d'habitants du village. Rapidement, le 23 juin, les photos de désolation étaient relayées dans les différents médias de notre région, de notre pays, qui démontraient l'importance de la catastrophe qui venait de se produire. Nous étions toutes et tous choqués.

Nous saluons le fait que le Conseil d'État ait été rapidement un soutien pour la commune de Cressier, qu'il ait sollicité l'aide nécessaire et effectué les demandes de crédit à la commission des finances. Une aide qui permet de nettoyer, de déblayer les différents débris encore présents après le passage du torrent dans un premier temps, et ensuite la reconstruction de certains ouvrages tels que les routes emportées.

Au vu de la situation d'urgence, le groupe socialiste ne s'aventurera pas à des calculs d'épicier pour le crédit soumis aujourd'hui. Les montants sont nécessaires pour soutenir les différentes démarches entreprises. Toutefois, cet événement, bien qu'exceptionnel, interpelle. Plusieurs questions ont été posées dans ce sens au Conseil d'État lors des travaux en commission des finances. En effet, il est fortement regrettable qu'une telle zone se trouvant identifiée lors de l'élaboration de la carte des dangers naturels de notre canton n'ait pas été le lieu d'investigations ou de réaménagements au préalable. Sur la base de ce constat, notre groupe s'est posé la question de savoir si le canton était suffisamment proactif dans ce domaine, sachant que les communes n'ont pas toujours les moyens ou les ressources nécessaires pour faire face à ces problématiques et qu'en raison du réchauffement climatique, ces événements



## Nouvelles du Grand Conseil

dit exceptionnels auront tendance à être de plus en plus fréquents. Même si le Conseil d'État s'est voulu rassurant, nous suivrons avec attention l'évolution de la gestion des dangers naturels de notre canton. Les communes des zones critiques prennent la problématique au sérieux, même si l'on peut faire le constat que, pour certaines, il a fallu attendre les événements du Val-de-Ruz, voire de Cressier, pour justement prendre au sérieux cette problématique. Des événements malheureux qui agissent comme détonateurs. Avec le réchauffement climatique, il n'est plus question d'attendre pour entreprendre les mesures nécessaires, ceci pour le bien-être de la population de notre canton.

Dans l'immédiat, nous nous réjouissons d'entendre les réponses du Conseil d'État à l'interpellation 21.224 qui traite de ces thématiques de la mise en œuvre de certaines mesures dans le domaine des dangers naturels, mais avant cela, donc, le groupe socialiste soutiendra le crédit qui est proposé aujourd'hui et remercie toutes les personnes qui ont œuvré dans la gestion de la catastrophe qui s'est passée à Cressier. » •

*Le projet de décret est adopté par 97 voix sans opposition.*

*La recommandation 21.169 est classée.*

---

**Budget de l'État pour l'exercice 2022 et plan financier et des tâches 2023-2025 ([21.038 tome 1](#), [21.038 tome 2](#) et [21.028com](#))**

### **Un budget de compromis dans un contexte hors norme**

*La députée Martine Docourt Ducommun a présenté la position du groupe.*

« Un climat d'incertitude règne sur notre canton, notre pays, notre société. Ce n'est pas à notre hémicycle que nous allons l'apprendre. Notre hémicycle, comme tous les parlements, doit faire face depuis plusieurs mois à des situations extraordinaires, des situations exceptionnelles ou encore des situations instables, mais surtout à une situation sanitaire critique qui semble s'ancrer dans notre quotidien de personne, de parent, de proche aidant, de travailleuse ou travailleur, d'indépendante ou d'indépendant ou encore de politicienne ou de politicien. Une situation dont nous n'avons d'autre choix que de faire avec. Même si les travaux budgétaires ont débuté dans une ambiance quelque peu détendue – la cinquième vague n'étant pas encore amorcée –, le budget qui nous est proposé aujourd'hui ne fait pas l'impasse sur les incertitudes qui planent en raison de la pandémie ; deuxième exercice que nous effectuons dans une telle atmosphère.

Toutefois, malgré cette atmosphère, nous pouvons faire le constat que la mise en œuvre des mécanismes financiers contracycliques et des revenus extraordinaires, tels que ceux issus de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), nous permet d'aborder l'avenir un peu plus sereinement. Une sérénité qui, et nous le savons, ne pourra pas durer indéfiniment, car ces outils financiers ne pourront



## Nouvelles du Grand Conseil

pas être activés indéfiniment et l'ampleur de la tâche de ces prochaines années s'annonce importante.

Le groupe socialiste en est totalement convaincu : nous ne sommes pas égaux face à la crise que nous traversons. Elle impacte plus fortement les plus démunis de notre canton et précarise des travailleurs de certains secteurs comme celui de la culture ou encore de l'économie de plateforme. Il s'agira pour nous de rester attentives et attentifs que les décisions prises à futur tiennent compte de cet état de fait et permettent de corriger ces inégalités. Ainsi, nous pouvons déjà annoncer que nous nous battons contre toute velléité de politique d'austérité qui pourrait résulter de ces mois de pandémie. L'État doit pleinement jouer son rôle social, durant la crise mais également à la sortie de celle-ci, car il est bien entendu connu que la résilience de notre société n'est pas toujours corrélée à celle de l'économie : une grande partie de la population s'est appauvrie et nous devons nous en préoccuper.

Le budget qui nous est proposé aujourd'hui est, ne nous le cachons pas, le résultat d'un compromis : un compromis de la part des services de l'État qui doivent faire front à cette situation et dont, dans certains cas, le personnel montre d'inquiétants signes de fatigue ou de lassitude, des signes qui ne doivent pas nous laisser indifférents. Un compromis de la part du Conseil d'État, car il aurait été malvenu que ce budget soit le reflet d'une droite nouvellement majoritaire qui tenterait d'imposer son idéologie alors que la société est en crise. Finalement, un compromis des groupes politiques, qui sont bien conscients qu'il n'y a pas une grande marge de manœuvre dans ces circonstances qui tiennent autant aux mécanismes financiers qui règlent nos débats qu'à la situation que nous traversons. Un budget donc qui, fort heureusement, ne force pas des mesures d'économies, mais qui permet d'investir dans certains domaines. Toutefois, nous devons nous rappeler aujourd'hui que d'importants sacrifices ont déjà été faits ces dernières années, même si ceux-ci n'apparaissent plus en tant que tels dans l'analyse budgétaire qui nous est soumise aujourd'hui.

Ainsi, si l'investissement dans le domaine social – dans de réels projets de développement social – manque encore cruellement dans notre canton, nous savons que le fait d'investir induit en soi une certaine tendance positive pour notre canton. À l'avenir, il sera nécessaire de s'assurer que ces investissements s'inscrivent réellement dans une politique de durabilité qui permette de faire face aux enjeux d'avenir tels que la question climatique. La pandémie ne doit en effet pas nous faire oublier que le climat est le défi principal de ces prochaines années. Il nécessite des investissements qui ne doivent pas se faire seulement dans les infrastructures, mais avant tout viser un renforcement du service public. Il en va de même des investissements nécessaires dans le domaine de la formation pour encourager la reconversion écosociale de l'économie. Ces investissements doivent aussi permettre de réduire les inégalités sociales. Dans ce sens, nous ne pouvons que nous réjouir de l'élargissement des subsides LAMal qui s'adaptent pour les personnes en reconversion. Le plan climat sera l'occasion de débiter cette discussion de fond, mais elle ne permettra toutefois pas d'y répondre complètement. À moins que le Conseil d'État ne revoie totalement sa copie.



## Nouvelles du Grand Conseil

Comme vous l'aurez compris, un amendement est issu des rangs socialistes. Eh oui, une fois encore, le groupe socialiste tente d'intervenir dans le domaine de la culture. Car, comme nous le disions au début de notre intervention, le secteur de la culture fait partie des secteurs durement touchés par les conséquences des décisions prises par les autorités pour faire face à la pandémie.

Déjà souvent précaire, le secteur culturel se paupérise à vue d'œil et nous devons agir à tous les niveaux possibles pour limiter autant que faire se peut les conséquences négatives des mesures prises. Nous reviendrons plus tard en détail sur les éléments qui ont poussé notre groupe à déposer cet amendement. Nous reviendrons également sur les autres amendements ultérieurement. Nous profiterons enfin du débat budgétaire pour poser plusieurs questions en lien avec l'économie de plateforme. Notre canton est le lieu d'une grève des livreuses et des livreurs de Smood. Des employé·es dont les conditions de travail sont – osons le dire – misérables. Un modèle économique qui – comme l'évoquait le Conseil fédéral dans son rapport Flexi-Test – accélère la précarisation. Un modèle économique qui tend à se développer dans notre canton et au sujet duquel nous estimons que le Conseil d'État doit être proactif afin que ces personnes ne soient pas les nouveaux travailleurs pauvres du système. Là aussi, nous reviendrons avec des questions plus précises lors de la discussion concernant les départements.

En conclusion, le groupe socialiste, vous l'aurez compris, soutiendra le budget dans la version amendée par la commission et profite de l'occasion pour remercier l'ensemble de la fonction publique pour le travail effectué durant cette période compliquée. »

*Martine Docourt Ducommun a également présenté les arguments du groupe socialiste en faveur de son amendement pour la culture.*

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

En mars dernier, lors de la dernière session de la législature précédente, notre Parlement acceptait la recommandation « Pour une juste indemnisation du secteur culturel ». Ceci sans opposition du Grand Conseil, ni du Conseil d'État.

Avec cette recommandation, nous demandions au Conseil d'État de mettre tout en œuvre pour la reconduction d'une indemnisation forfaitaire subsidiaire dans le secteur de la culture. Nous étions bien conscientes et conscients que des mesures fédérales existaient mais nous savions aussi qu'elles n'étaient pas toujours adaptées aux réalités du terrain et que bien des actrices et acteurs du secteur culturel passaient au travers du filet fédéral, comme le reconnaissait d'ailleurs le gouvernement.

C'est donc avec une grande surprise et une déception certaine que le groupe socialiste a pris connaissance de la réponse à la recommandation, qui annonçait tout simplement ne pas lui donner suite.



## Nouvelles du Grand Conseil

L'amendement qui est proposé aujourd'hui reprend les éléments de la recommandation, à savoir la demande de constituer un fonds cantonal pour compléter les mesures fédérales sur la période définie de septembre 2020 à mars 2021. Durant cette période de sept mois, il est important de rappeler que le secteur culturel était à l'arrêt cinq mois durant, arrêt d'abord décidé par nos autorités cantonales.

Soulignons aussi que le montant proposé de 700'000 francs n'a rien d'exorbitant en comparaison d'autres montants injectés dans l'économie durant cette même période.

Les raisons évoquées par le Conseil d'État dans son rapport laissent perplexes. Tout d'abord, le filet fédéral a ses limites et la première période d'indemnisation l'a démontré. Seuls 46% des montants demandés étaient obtenus par les entreprises culturelles de notre canton. De plus, les indemnisations fédérales sont plafonnées à 80% des pertes, avec pour corollaire immédiat la prise en charge de 20% des pertes par les entreprises ou acteurs culturels. Le système fédéral d'indemnisation permet donc en moyenne de récupérer une petite moitié seulement des pertes subies. D'où la nécessité d'un deuxième filet, cantonal, pour rattraper les personnes qui passent au travers des mailles du filet fédéral.

Pour les intermittents, même si la situation s'est améliorée en leur permettant de faire valoir des pertes de contrats en comparant leur revenu actuel avec leur revenu moyen des années 2018 et 2019 – dernières années d'exercice normal de leurs professions, cette mesure est malheureusement inopérante pour les jeunes étant sortis de formation en juin 2019, 2020 ou 2021. Ceux et celles qui débutent leurs parcours professionnels ne peuvent faire valoir des gains antérieurs qui n'existaient simplement pas. Quant aux indépendant-es sans statut, ils demeurent exclus des APG, tout comme les personnes ayant obtenu le statut d'indépendants en 2020.

Il faut aussi rappeler que durant la période concernée, les travailleurs en CDD étaient exclus des RHT de septembre à décembre 2020. Il s'agit donc de 4 mois sur 7 durant lesquels les salariés intermittents étaient hors du régime des RHT.

Enfin, s'il est vrai qu'une aide d'urgence a été mise sur pied au niveau fédéral par le biais de « Suisse culture sociale », celle-ci fonctionne sous conditions de ressources, à l'instar de l'aide sociale. Ainsi, selon sa situation matrimoniale et la situation financière de son conjoint.

Sur la pertinence de renouveler un tel fonds, le gouvernement fait mine de croire que les demandes seraient très peu nombreuses du fait des menues améliorations du filet fédéral. Or, l'État du Valais, qui avait été le premier canton à adopter un tel dispositif de fonds forfaitaire en automne 2020, nous amène à considérer les choses autrement. Il a en effet répété cette mesure pour la même période que celle demandée par notre recommandation et, maintenant, notre amendement, et l'administration cantonale valaisanne a indiqué à la Fnaac avoir connu un nombre de demandes similaire au premier fonds.

De la même manière, quand le Conseil d'État estime que les bénéficiaires d'un nouveau fonds seraient les mêmes que pour le premier, le Service de la culture du Valais indique que la



## Nouvelles du Grand Conseil

proportion de récipiendaires récurrents du fonds est de 24% seulement. Il y a donc eu, pour le deuxième fonds cantonal valaisan, 76% de nouveaux bénéficiaires, soit plus des trois-quarts.

Cela s'explique en fait facilement : la période n'étant pas la même, il est logique que d'autres personnes aient été touchées par les mesures - dont le nouvel arrêt du secteur - dans des professions qui travaillent "au calendrier" - un concert, un spectacle ou une exposition étant toujours prévus à une date donnée.

Il en va de la survie économique d'actrices et acteurs de la culture, qui seront essentiels pour que des projets comme la capitale culturelle suisse, portés par le Canton, puissent se réaliser. On ne construit pas de tels événements sur des ruines. Même rétroactif, un tel fonds dit la détermination de l'État à ne pas laisser un secteur qui a payé un lourd tribut à la lutte contre la pandémie se déliter. Il dit que l'État assume les conséquences de ses décisions.

Au vu de ces éléments, nous demandons au Grand Conseil de soutenir de cet amendement. »•

*Le projet de loi LS est adopté par 97 voix sans opposition.*

*L'entrée en matière LAE est acceptée par 59 voix contre 40.*

*Le projet de loi LAE est adopté par 59 voix contre 40.*

*Le projet de loi LFinEC est adopté par 97 voix sans opposition.*

*Le projet de décret, amendé, concernant le budget 2022 est adopté par 87 voix contre 8.*

*Le classement du postulat 17.148 est accepté non combattu.*

---

### Cour des comptes ([20.029ce](#) et [20.029com](#))

### **En lieu et place d'une initiative qui rate sa cible, un contre-projet nécessaire et perfectionné en commission**

*La députée Martine Docourt Ducommun a présenté la position du groupe socialiste développée par Antoine de Montmollin, absent pour cause de maladie.*

« Comme cela a été dit par le rapporteur de la commission des finances qui a œuvré pour le compromis sur ce projet : l'initiative populaire pour la création d'une Cour des comptes pose de bonnes questions mais y apporte de mauvaises réponses. Le groupe socialiste partage la volonté des initiants d'améliorer le contrôle des activités de l'administration cantonale et des autorités, de garantir la transparence en matière d'utilisation des deniers publics et de systématiser l'évaluation des politiques publiques. Pour nous qui sommes particulièrement attachés au rôle des collectivités publiques dans notre société, il est en effet essentiel que les citoyennes et citoyens puissent avoir une pleine confiance dans les structures étatiques et qu'une exemplarité totale soit exigée de celles-ci. De plus, l'initiative populaire que nous traitons a le mérite de mettre ces sujets à l'ordre du jour des débats parlementaires, en



## Nouvelles du Grand Conseil

particulier dans les commissions qui assument aujourd'hui déjà un rôle dans le cadre de la haute surveillance des activités de l'État.

Il est certainement vrai que notre parlement n'a pas toujours été suffisamment conscient des outils dont il disposait et du rôle qu'il pouvait jouer, en particulier dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques. Pour tout cela, nous remercions les auteurs de cette initiative qui a poussé le Conseil d'État, puis les commissions compétentes et, enfin, aujourd'hui, notre assemblée à se pencher sur ce sujet et à envisager des solutions innovantes aux problématiques rencontrées.

Toutefois, sur le fond, le groupe socialiste est opposé à la création d'une Cour des comptes telle que définie dans le texte de l'initiative, qui générerait plus de problèmes qu'elle ne permettrait d'en résoudre. Le premier problème que pose cette initiative à nos yeux est celui de l'ancrage constitutionnel. En effet, la création d'un OVNI constitutionnel sous la forme d'une Cour des comptes reviendrait à remettre en question les rôles des trois pouvoirs séparés qui constituent le cœur de notre système démocratique. Cette déconnexion de notre fonctionnement institutionnel se révélerait certainement très problématique dans la pratique, comme en témoigne notamment l'exemple genevois. En effet, la Cour des comptes genevoise s'est retrouvée, au cours des dernières années, au centre de nombreux débats avec comme reproche principal – formulé par des experts – que celle-ci n'a de comptes à rendre à personne et que son activité ne s'inscrit pas dans un cadre législatif cohérent.

Deuxièmement, la création d'une Cour des comptes n'est pas la mesure la plus efficace permettant d'atteindre les objectifs recherchés. En ce sens, nous parions que si une Cour des comptes devait évaluer l'initiative pour la création d'une Cour des comptes sous l'angle de l'efficacité économique, elle nous conseillerait de la refuser. Renforcer les structures existantes et s'assurer de leur indépendance est peut-être moins vendeur politiquement, mais certainement bien plus efficace.

Finalement, et c'est là un point principal pour notre groupe, nous sommes opposés à une technocratisation de l'évaluation des politiques publiques. En ce domaine, tout peut revêtir un caractère politique, du choix des programmes à évaluer aux critères retenus pour juger de leur réussite en passant par les techniques quantitatives ou qualitatives retenues. Il est pour nous clair qu'en la matière, c'est le parlement qui doit garder la main et donner des mandats d'études à des professionnels, ce qu'il ne fait d'ailleurs pas suffisamment aujourd'hui. Par ailleurs, les méthodes utilisées notamment en termes d'analyse de données et d'identification de causalité sont très complexes et varient selon les domaines. Il paraît dès lors peu probable qu'une Cour des comptes de taille modeste puisse mener des recherches approfondies et de qualité sur l'ensemble des politiques publiques de l'État.

À l'inverse, si le contre-projet du Conseil d'État permet d'éviter les problématiques que nous venons de relever, il ne donne pas de garanties suffisantes concernant l'indépendance du CCFI, n'est pas assez ambitieux en termes de publicité de ces rapports et ne propose pas de solution concernant l'évaluation des politiques publiques. Le projet élaboré par la commission des finances satisfait pleinement notre groupe. Nous tenons ainsi à saluer la qualité du travail



## Nouvelles du Grand Conseil

accompli en commission et l'atmosphère de travail très constructive qui a prévalu. Bien loin des querelles partisans que l'on pourrait redouter, c'est un véritable travail de fond qui a été réalisé afin de proposer un projet ambitieux et suscitant l'adhésion de l'ensemble de la commission. La solidité de ce projet est une garantie première de l'efficacité de sa mise en œuvre s'il devait être préféré à l'initiative par le peuple, ce que nous espérons.

Nous ne reprendrons pas ici le résumé détaillé du projet de la COFI, déjà présenté par le rapporteur de la commission. Nous soulignons toutefois que ce contre-projet propose des améliorations significatives en termes de contrôle des activités des structures étatiques, de collaboration entre le CCFI et les commissions du Grand Conseil, de publicité des rapports du CCFI et d'évaluation des politiques publiques, rôle essentiel qu'il est proposé de conférer de manière claire à la commission de gestion. En bref, le contre-projet de la commission des finances répond pleinement à notre volonté de répondre aux problématiques soulevées par l'initiative, sans créer une usine à gaz sous la forme d'une Cour des comptes.

Notre groupe acceptera donc l'ensemble des amendements et propositions de la commission et ne reprendra pas la parole sur chacun d'entre eux individuellement. Nous soulignons en effet que le système proposé par la commission constitue un tout cohérent qu'il convient d'accepter ou non dans son ensemble. Nous accepterons ensuite le contre-projet du Conseil d'État amendé par la commission des finances. Notre groupe est également unanimement en faveur de la motion de la COFI pour la création d'une plateforme sécurisée pour les lanceurs d'alerte. Selon l'évolution des pratiques dans un grand nombre d'entreprises et de collectivités publiques, il nous semble indispensable que l'État puisse se doter d'un outil performant pour prendre en compte les alertes lancées par des citoyennes et des citoyens ainsi que des employé·es de l'administration. » •

*Le projet de décret est adopté par 96 voix sans opposition.*

*Le projet de loi LCCF, amendé, est adopté par 95 voix contre 4.*

*Le projet de loi LSub, amendé, est adopté par 93 voix contre 4.*

*Le projet de loi OGC, amendé, est adopté par 95 voix contre 4.*

*La motion 21.202 est acceptée par 54 voix contre 38.*

---

### Modification de la LI-CC (Surveillance électronique) ([21.034ce](#) et [21.034com](#))

## Des mesures convaincantes mais qui impliquent également une réflexion sur les causes

*Le député Romain Dubois a rapporté le texte de Corine Bolay Mercier.*

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,





## Nouvelles du Grand Conseil

Le rapport 21.034 propose l'adaptation de la loi neuchâteloise d'introduction du code civil suisse suite aux nouvelles dispositions fédérales concernant l'amélioration de la protection des victimes de violence. Ces nouvelles dispositions fédérales permettent, par exemple, au Tribunal civil de prononcer, en cas de violence, de menaces, de harcèlement, une interdiction géographique, une interdiction de contact ou une obligation de porter un bracelet électronique.

Il est important de rappeler que l'utilisation du bracelet électronique est prévue depuis plusieurs années en droit pénal des adultes. Notre canton l'a introduit en 2018 dans une logique de surveillance passive. Depuis 2018, notre canton a ainsi à disposition six bracelets (cinq, plus un en tournus et tests), avec un poste de 0,4 EPT lié aux aspects techniques. C'est aujourd'hui le service pénitentiaire qui est l'autorité compétente pour la surveillance électronique.

Nous tenons à souligner que le projet de loi, soutenu par la commission législative et soumis aujourd'hui à notre Autorité, est le fruit d'un travail collectif entre autorités judiciaires, police neuchâteloise, service pénitentiaire et service juridique de l'État. Ce projet de loi propose de maintenir, pour la gestion des bracelets électroniques dans le domaine civil, le service pénitentiaire comme entité responsable, en raison de considérations financières et organisationnelles. Ceci nous paraît cohérent, pour autant que l'indépendance et la confidentialité des données entre les domaines pénal et civil soient strictes. Les explications complémentaires reçues en commission nous ont rassurés sur ce point. Ainsi, les données enregistrées au civil ne pourront pas être utilisées dans des procédures pénales parallèles. De plus, il ne reviendra pas au service pénitentiaire de dénoncer au Ministère public une violation du code pénal.

Enfin, changement important, le juge communiquera sa décision aux autorités et autres personnes chargées d'intervenir dans le dossier. Cette coordination est saluée par notre groupe.

Nous ne pouvons terminer cette intervention sans parler du fond. Le constat est alarmant : 628 cas de violence domestique recensés en 2020 dans notre canton, soit 52 par mois, donc presque deux cas par jour ! Nous disons bien violences dénoncées, ce qui signifie que la réalité de la violence domestique est bien plus élevée ! C'est un fléau qu'il nous faut combattre.

Le rapport indique qu'il est difficile à ce stade d'estimer les impacts financiers de cette nouvelle loi, puisqu'ils dépendent de plusieurs facteurs : du nombre de cas de violences domestiques, du nombre de demandes de pose de bracelet, de la durée de la pose, etc. Le choix a donc été fait par le Conseil d'État de ne pas augmenter le nombre d'EPT dans le service pénitentiaire à ce stade et de n'acheter que quatre bracelets. Le groupe socialiste n'est pas certain que ce soit suffisant, mais à ce stade, il suit les propositions du Conseil d'État.

Pour le groupe socialiste, la prévention des violences domestiques est un pilier essentiel, non seulement pour faire baisser le coût des conséquences de cette violence, comme l'écrit le Conseil d'État dans son rapport, mais aussi et surtout pour améliorer la vie et le quotidien des



## Nouvelles du Grand Conseil

personnes maltraitées et victimes de violences. Ces dernières peuvent en effet garder des années durant les stigmates de la maltraitance physique et psychologique qu'elles ont subie.

Les violences domestiques sont un véritable problème de santé publique pour le groupe socialiste. Dans ce sens, nous attendons avec impatience le rapport du Conseil d'État répondant au postulat 19.190 et concernant la dotation de l'office de la politique familiale et de l'égalité en matière de lutte contre les violences domestiques. » •

*Le projet de loi est adopté par 97 voix sans opposition.*

---

### Positionnement stratégique des régions ([21.024ce](#) et [21.024com](#))

#### Un départ positif qui appelle des moyens suffisants

*La députée Anne Bramaud du Boucheron a présenté la position du groupe.*

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le rapport qui nous a été proposé à titre d'information a atteint son but. Il a permis de mettre en lumière la volonté de mise en cohérence et en complémentarité de l'action des communes, des régions et du canton afin d'améliorer notre positionnement national. Nous tenons à saluer les deux axes positifs : un processus décrit comme participatif – concrètement, la plus-value actuelle semble être une amélioration de la communication entre les niveaux institutionnels – et les résultats attendus comme pistes d'inversion de la tendance de la marginalisation de certains territoires afin de permettre la fixation de l'emploi et de la résidence.

Néanmoins, notre groupe sera attentif à la poursuite de la dynamique engagée et suivra les résultats perçus par les communes dans les deux années à venir. Le groupe socialiste soutient l'intention que présente ce rapport. Et, en même temps, si les APS sont un outil intéressant, nous serons vigilants à ce que le Conseil d'État y attribue d'une part les moyens nécessaires et d'autre part complète ces mesures avec des investissements régionaux moins ponctuels et moins sensibles à la conjoncture, pour une juste répartition des richesses dans la lignée de la péréquation.

Je vous remercie de votre attention. » •

---

### Péréquation financière intercommunale ([21.023ce](#), [Annexe](#) et [21.023com](#))

#### Un sujet qui appelle une solidarité peut-être repensée



*La députée Katia della Pietra a défendu la position socialiste.*

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste est favorable au prolongement des mesures transitoires et vous encourage donc à voter oui. Nous devons reconnaître les difficultés financières que traversent une partie des communes neuchâteloises. Nous devons y apporter des réponses à la hauteur des responsabilités que nous avons face à la population de notre canton.

Considérons notre situation : nous avons un système de péréquation et de compensation de charges très bien pensé et efficace d'un côté, et de l'autre, des communes toujours dans le rouge, à savoir celles qui perdent des habitants ou sont peu attrayantes pour les entreprises. Il y a une motion qui demande que les 23 millions de francs de compensation de charges géotopographiques soient redistribués en fonction des charges effectives. Il y a un rapport qui ne reconnaît pas l'impact de l'altitude comme facteur suffisamment déterminant pour revoir cette distribution. Prenons encore un peu de hauteur – sans mauvais jeu de mots – et considérons cette motion comme un appel à une solidarité encore plus grande envers les communes en difficulté que sont La Chaux-de-Fonds, Val-de-Travers, Le Locle, Val-de-Ruz, etc. Par ailleurs, la compensation des charges géotopographiques face au déficit des communes concernées, si chacun avait sa juste part théorique, serait-elle suffisante ?

Dans son rapport, le Conseil d'État nous rappelle – et à juste titre – la grande solidarité que constitue la base du système de péréquation actuel. Le système est fort, certes, mais lacunaire, et admet qu'il se veut non incitatif à la paresse, qu'il ne doit pas être la graine qui fasse germer un manque d'implication et de créativité dans les gestions communales. De tels propos s'entendent comme ceux d'un parent faisant la morale à son enfant, un paternalisme choquant à l'encontre des communes quand on connaît l'implication des autorités communales à travailler au plus près de la conscience collective. Dès lors, les communes dans le rouge ne sont-elles pas acculées à prendre des mesures d'austérité qui pourraient être néfastes à l'ensemble du canton ? Il faut donner aux communes des marges de manœuvre suffisantes pour agir. Nous sommes tous et toutes dans le même panier, de terroirs différents.

Le système de péréquation est bon et le travail accompli jusqu'ici doit être salué. Il n'est toutefois pas suffisant pour donner l'impulsion ultime : solidarité il y a, mais solidarité incomplète ! Si le rapport 21.023 du Conseil d'État ne répond pas à la motion, il donne une opportunité qui ne doit pas être sous-estimée : celle de travailler à une vision commune et de revoir la péréquation cantonale et intercommunale par des impôts des personnes morales (IPM) ou la taxe sur les voitures par exemple, de prendre le temps nécessaire à apporter une réponse complète à l'initiative corollaire.

Parce que nous devons trouver une partie des solutions rapidement, en espérant qu'elles découlent sur une redistribution horizontale et verticale à moyen terme, optimisée, et à plus



## Nouvelles du Grand Conseil

long terme, grâce aux APS et au programme d'impulsion, pour un développement économique et démographique qui s'appuie sur un bon diagnostic des problèmes rencontrés à l'échelle du canton. Pour que vive « Un espace, un canton », nous vous encourageons à voter oui à la présente loi. » •

*Le projet de loi est adopté par 96 voix sans opposition.*

---

### Pour une École de l'égalité ([21.026ce](#) et [21.026com](#))

#### Un rapport qui laisse trop de questions sans réponses

*La députée Annie Clerc a présenté la position du groupe.*

« Monsieur le président, Madame, Monsieur

La question des stéréotypes des genres n'est pas anecdotique. Elle structure la réalité des enfants et passe par les livres, les manuels mais aussi et surtout par le contexte scolaire dans lequel évolue l'enfant et les relations avec leurs enseignants et leurs camarades, même si d'autres acteurs comme la famille restent importants.

Les stéréotypes se reproduisent et se transmettent encore aujourd'hui de manière inconsciente et débouchent sur des inégalités. Or même si la question de l'égalité est une évidence et qu'elle n'est plus contestée, elle n'est pas encore partie prenante de l'enseignement. L'égalité se construit pierre après pierre, elle n'est pas encore atteinte dans les faits et dans ce domaine, l'école a un rôle fondamental à jouer. Elle permet les questionnements sur le choix et les comportements des personnes, sur le choix de sa profession tout comme sur la question des violences.

Le rapport qui nous est soumis dresse un état des lieux de ce qui commence à se faire mais, pour une partie du groupe socialiste, il manque d'ambitions et ne répond pas entièrement aux postulats. Les méthodes d'enseignement, progressivement, au rythme de leur réimpression, tentent d'améliorer la prise en compte des questions liées à l'égalité. Une grille de critères et d'indicateurs permet une analyse et une relecture en fonction des représentations pluriculturelles et d'une représentation équilibrée des genres. Un effort au niveau romand est fait. Nous le saluons.

Les brochures de l'école de l'égalité peuvent être pour certaines matières un soutien qui complète et renforce cette matière. Mais force est de constater que ces brochures sont méconnues et peu ou pas utilisées. Des enseignantes et enseignants n'en connaissent même pas l'existence ! Nous attendions des pistes pour en faire sa promotion au sein de l'École neuchâteloise, le Conseil d'État n'en dit rien.



## Nouvelles du Grand Conseil

Des critiques sur ces documents sont émises par la commission pédagogique de la CIIP. Nous les entendons et pouvons les partager mais ces premières brochures ont eu le mérite de bousculer et d'interroger. Que sera-t-il fait de ces critiques ? Qui les remonte à la conférence romande des bureaux de l'égalité ? Qui suivra l'introduction des propositions faites ? le rapport ne le dit également pas.

Les enseignantes et enseignants conservent une influence importante dans la manière dont les genres et les cultures sont représentées et associées à des situations valorisantes ou non. Ce sont leurs postures qui jouent un rôle important de vecteur culturel. Aussi devraient-ils être mieux sensibilisés aux questions de genre et de multiculturalité pour les transmettre aux élèves. Une formation par cercles scolaires ou collèges pourrait-elle être envisagée ? Une formation qui irait plutôt vers les enseignantes et les enseignants que l'inverse ? Là aussi, nous sommes en attente de pistes concrètes.

Y a-t-il une volonté réelle pour un enseignement de l'égalité ? Quel est le cadre donné aux enseignants ? Y a-t-il une ligne transversale qui leur est demandée ? Oui, nous donnons beaucoup de missions à l'école mais ne doit-elle pas former de futur-es citoyennes et citoyens ?

Le Conseil d'État considère que l'égalité des genres est une question qui doit être promue à travers les pratiques des enseignantes et des enseignants. Il reconnaît l'importance de traquer partout où ils existent encore les stéréotypes de genre et qu'un véritable soutien à cette vision serait sans aucun doute bénéfique... super ! Mais ensuite, que met-il en place ?

La HEP dispense dans le cadre de sa formation initiale 2 fois deux périodes – oui 2 x2 périodes ! et 8 périodes dans le cadre de la formation des enseignants du secondaire. Le Conseil d'État va-t-il intervenir auprès du comité stratégique de la HEP pour renforcer la formation de base à l'égalité et la déconstruction des stéréotypes en l'inscrivant dans la pratique et le quotidien des futur-es enseignantes et enseignants tout au long de leur formation de base ?

Au niveau de la formation continue, combien d'enseignants sont formés ? Combien de cours ont été donnés ? Le Conseil d'État envisage-t-il de faire autrement ?

Le volet HEP était l'un des volets, du 2ème postulat 20.158, mais il était également demandé d'étudier deux autres volets. L'un d'eux était l'introduction de manière uniforme dans l'ensemble de l'école neuchâteloise de modules sur le questionnement des stéréotypes pour les élèves de notre canton. Certains cercles scolaires sont déjà proactifs sur ce terrain, mais en termes d'égalité des chances, il nous semble nécessaire que de tels cours puissent être présents dans tout le canton et surtout que la démarche soit soutenue par celui-ci.

Le dernier volet était que la question des cours ou des modules sur le questionnement soit amenée par notre canton au sein de la CIIP. Ceci afin que l'introduction de tels cours ne soit pas une spécialité neuchâteloise, mais bel et bien une volonté que cela soit inscrit dans le PER et les MER (soit le programme d'enseignement romand et les moyens d'enseignement romands !).



## Nouvelles du Grand Conseil

Le rapport présente quelques éléments, la constitution de commission « Égalité et santé » dans le secondaire<sup>2</sup> mais il reste muet sur les réflexions futures que les services de l'enseignement obligatoire et post obligatoire entendent mettre sur pied pour stimuler cette école de l'égalité et à quel horizon. Quels axes entendent-ils mieux développer ? Comment mieux traiter la question de la déconstruction des stéréotypes ? Comment rompre les clichés et les aprioris ? Ce n'est pas facile à mettre en œuvre, nous pouvons aussi l'entendre mais il existe des pistes sur lesquelles réfléchir. On ne ressent pas dans ce rapport une réelle volonté de s'engager.

En conclusion, vous l'aurez compris, le groupe socialiste sera partagé.

Si certains pourraient classer le postulat 19.148, d'autres s'abstiendront ou refuseront le classement du postulat 20.158.

Je vous remercie. » •

*Le classement du postulat 19.148 est accepté par 78 voix contre 6.*

*Le classement du postulat 20.158 est accepté par 76 voix contre 11.*

---

**Loi portant modification de la LFinEC, de la LSub et de la LCPFPub ([21.031ce](#), [Erratum](#) et [21.031com1](#))**

### **Un rapport qui annonce un débat prochain**

*Le député Jonathan Gretillat a défendu la position du groupe.*

« Initialement, le Conseil d'État soumettait à notre parlement un rapport touffu et technique comprenant un nombre conséquent de modifications de fond et, pour certaines, politiquement sensibles de notre législation financière, tout en intégrant d'autres changements plus cosmétiques ou en tout cas moins controversés.

Nous saluons ici la commission des finances qui, dans sa grande sagesse, a décidé de ne traiter à ce stade que les modifications acceptées très largement et devant, pour diverses raisons notamment informatiques et de bouclage comptable, entrer en vigueur dès le 1er janvier prochain. Les autres modifications de fond attendront.

Pour le groupe socialiste, les modifications apportées aux articles 57, 58 et 89 de la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) font sens et n'apportent pas de commentaire particulier. En revanche, même si nous anticipons un peu la suite, nous aurons bien plus à dire sur la seconde partie des modifications proposées par le Conseil d'État, qui sont problématiques, pour certaines, à plusieurs titres. À ce stade, nous nous contenterons de relever que l'on regrette que le Conseil d'État ait trouvé judicieux de rouvrir le débat sur les mécanismes financiers, qui viennent de faire l'objet d'une refonte majeure il y a à peine deux



Parti socialiste  
neuchâtelois

## Nouvelles du Grand Conseil

ans, et résultaient en plus d'un large consensus politique. On le regrette d'autant plus que ces nouvelles propositions concernent en premier lieu les communes et n'ont fait que peu de cas de l'avis que celles-ci ont pourtant exprimé. Peut-être que les ressources de notre administration cantonale et de nos autorités, tant exécutive que législative, pourraient être utilisées à meilleur escient que dans ce cas précis. Nous espérons vivement que la commission des finances pourra rectifier le tir.

Ceci étant dit, le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité le projet de modification de loi qui est soumis à notre approbation aujourd'hui. » •

*Le projet de loi LFinEC est adopté par 95 voix sans opposition.*

---

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 22 mars 2022.

*Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.*